



Sandrine Capt  
Collaboratrice scientifique  
Service de la mobilité SMO  
Par email : Sandrine.Capt@fr.ch

Fribourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

## Prise de position du WWF et de l'ATE sur le plan de réseau des itinéraires VTT

Madame Capt,

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de nous prononcer sur le réseau d'itinéraires VTT avant sa mise à l'enquête. Vous trouverez ci-après notre prise de position. Nous avons également joint des cartes indiquant les itinéraires les plus problématiques dont nous demandons le retrait de la planification ainsi que les zones où nous demandons que le nombre d'itinéraires soit revu à la baisse. Les cartes sont le résultat d'une collaboration entre le WWF Fribourg, Pro Natura Fribourg et le Cercle ornithologique de Fribourg (COF). Nous restons à votre disposition, au cas où les motifs sous-tendant à nos demandes nécessitaient des clarifications.

### Généralités

De manière générale, nous remarquons tout d'abord que la densité d'itinéraires qu'il est prévu de légaliser est trop importante au regard de l'objectif de réduire l'impact du VTT sur la nature et la faune en particulier. Un réseau de 2500 km, signifierait la légalisation de 1,5 km de piste par km<sup>2</sup>, lacs et hautes montagnes compris. Il va de soi que les nouvelles pistes seront utilisées, mais nous contestons le fait qu'autant de nouvelles pistes soient nécessaires ou demandées par la population. En effet, une étude WAMOS de 2022 (WSL Berichte, Cahier 120) a démontré que les bicycles en forêt faisaient partie des désagréments le plus souvent mentionnés par les utilisateurs des forêts. Seuls 10 % de la population souhaite plus d'infrastructure pour les VTT en forêt. Qui plus est, nous notons qu'un grand nombre de pistes carrossables ne sont pas intégrés au réseau d'itinéraires et ne comprenons pas cela. Ce sont en effet ces pistes qui doivent être utilisées en priorité pour densifier le réseau VTT.

Plusieurs études prouvent que le dérangement occasionné par le passage répété de vttistes induit une disparition des oiseaux nicheurs dans un rayon de 20 à 50m (suivant l'espèce concernée) autour de l'itinéraire emprunté. Un rapide calcul permet de constater que si une espèce n'occupe plus un secteur à 25 m des deux côtés d'un itinéraire VTT, cela signifie que pour chaque 200 m de linéaire, ce sont 1 ha d'habitats perdus pour l'espèce en question !

Nous demandons par conséquent qu'un maximum de 1500km de pistes cyclables soient légalisés dans le canton, inclues les pistes carrossables.

Pour atteindre cette valeur cible nous demandons **en priorité** que les itinéraires mis en évidence sur les cartes annexées soient retirés de la planification (voir chapitre suivant).



En seconde priorité, nous demandons qu'aucun nouvel itinéraire (comprendre sur route non carrossable) ne soit légalisé au-dessus de 1000m. En effet, certaines espèces menacées et très sensibles au dérangement ont déjà disparu du plateau et se font de plus en plus rares dans les Préalpes. C'est le cas par exemple de la gélinotte des bois ou de la bécasse des bois. Une augmentation des dérangements liés à la pratique généralisée du VTT dans les Préalpes aura un effet très délétère sur ces espèces. C'est pourquoi il faut limiter ces dérangements aux zones de loisirs existantes qui y sont dédiés aux abords des stations touristiques.

Nous sommes également défavorables à la cohabitation entre piétons et vttistes sur les chemins de montagne étroits (moins de 2m) car ils ne permettent pas de croiser. En plus du problème sécuritaire évident que cela engendre, nous remarquons que cela risque de conduire à une prolifération de pistes parallèles et que cela va à l'encontre de l'objectif de canalisation. Nous demandons donc que pour atteindre la valeur limite de 1500km, ce soient ces itinéraires qui soient supprimés en troisième priorité.

Pour terminer, nous demandons que les mesures servant à renaturaliser les itinéraires non officiels comprennent la pose d'obstacles et la possibilité pour les gardes-faune d'amender les contrevenants. Nous demandons également que la création de nouvelles pistes sauvages soit dénoncée. Nous saluons la mise en place d'un concept de sensibilisation mais celui-ci doit être accompagné de mesures répressives pour assurer son efficacité.

### **Motifs des demandes de retrait d'itinéraires**

Nous demandons le retrait de certains itinéraires spécifiques à trois motifs différents – les cartes annexées indiquent pour chaque itinéraire quel est le motif correspondant.

- Présence d'espèces sensibles : Les itinéraires signalés en rouge traversent les habitats connus d'espèces très sensibles aux dérangements. Il s'agit en particulier du tétras-lyre, de la gélinotte des bois, de la bécasse des bois, de différentes espèces de pics menacées, de la perdrix bartavelle et du lagopède alpin.
- Doublon : Les itinéraires que nous avons indiqués en orange constituent des itinéraires redondants qui ne sont pas nécessaire car un autre itinéraire existe déjà à proximité directe. Comme les dérangements à la faune doivent être minimisés, rien ne justifie de créer de nouvelles pistes là où il n'y a aucun besoin.
- Secteur tranquille : Les itinéraires signalés en brun traversent ou bordent des zones actuellement très tranquilles qui jouent le rôle de refuges pour la faune. Il s'agit de zones formellement protégées (districts-franc/zones de tranquillité) ou de zone non-protégées mais actuellement très peu parcourues.

Nous espérons que nos requêtes et remarques seront entendues et nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Sarah Delley  
Chargée d'affaires  
WWF Fribourg

Prisca Vythelingum  
Secrétaire régionale  
ATE Fribourg